

Définition

Il prévoit et organise, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts.

Il assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux. Il est amené à jouer un rôle commercial de plus en plus important (prospection, négociation...). Il établit les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier...).

Activités principales

Participer à l'élaboration du dossier de marché; Négocier les travaux; Planifier, coordonner les différentes activités du chantier; Effectuer la gestion administrative du chantier (personnel, comptable, financière...): Etablir les documents nécessaires à l'organisation et à la mise en place des réunions de chantier, Etablir des factures et situation de travaux; Encadrer une équipe de chefs de chantier.

Compétences

Le conducteur de travaux du BTP doit savoir analyser le dossier de marché sous les aspects techniques (financier, commercial, sécurité), estimer, répartir et gérer les moyens en main d'œuvre, matériels et matériaux, coordonner l'exécution des travaux, faire respecter des normes et des règles de sécurité, vérifier le suivi du travail, détecter et interpréter les anomalies, élaborer des procédures de travail, tenir des tableaux de bord de suivi d'activité, animer des réunions de chantier avec les chefs de chantier, chefs d'équipe, analyser les besoins de formation, motiver et impliquer les chefs de chantier. Il doit être capable de maîtriser un langage technique pour lecture, comprendre des documents techniques; avoir des connaissances en géométrie, statistiques, calculs de trigonométrie, équations différentielles, fonctions de plusieurs variables, calcul vectoriel; connaissance des règles régissant le contrat de travail, du règlement intérieur, de la convention collective; connaissance de la gestion assistée par ordinateur et de l'utilisation, connaissances des techniques de négociation, connaissances des règles gérant un contrat; mécanique, dessin, métrologie, bâtiment, comptabilité, gestion des ressources humaines, connaissance des obligations légales en matière de sécurité. Il doit être organisé, méthodique, être perspicace, établir et entretenir des contacts avec des interlocuteurs variés, stimuler l'action d'autrui, être autonome et travailler en étroite collaboration à la fois avec les hommes de terrain (chef de chantier...) et les équipes des études (mètres, dessinateurs...), prendre des responsabilités et des initiatives, gérer les aléas d'un chantier, hiérarchiser les priorités.

Conditions de travail

Chantiers de constructions neuves ou réhabilitation (bâtiment, génie civil, autres).
Nombreux déplacements entre les chantiers et les partenaires. Déplacements possibles à l'étranger. Horaires variables : certaines activités de gestion (personnel, élaboration des comptes-rendus, préparations de réunions de chantier) peuvent se dérouler en soirée ou fin de semaine.

Qualifications requises

Cet emploi est accessible à partir de formation de niveau III (BTS, DUT ou équivalent) en gros œuvre ou génie civil, diplôme d'ingénieur option bâtiment et travaux publics. Formations universitaires de 2ème et 3ème cycle option génie civil, bâtiment, sciences et techniques du bâtiment.